

 <p data-bbox="329 254 578 415">Crohn's and Colitis Canada Crohn et Colite Canada</p>	<p data-bbox="1182 205 1511 233">Manuel d'administration</p> <p data-bbox="1312 275 1511 302">Politique no 97</p>
<p data-bbox="110 527 748 554">OBJET : Conseil consultatif scientifique et médical</p>	<p data-bbox="800 527 1360 554">DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} mai 2019</p>
<p data-bbox="110 619 760 688">ÉLABORÉ PAR : Vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients</p>	<p data-bbox="800 619 1166 646">REVU/RÉVISÉ : 1^{er} mai 2019</p>
<p data-bbox="110 711 459 739">DATE : 29 septembre 2008</p>	<p data-bbox="800 711 1003 739">PAGES : <u>1</u> DE <u>4</u></p>
<p data-bbox="110 804 561 831">ÉMIS PAR : Directeur.ice général.e</p>	<p data-bbox="800 804 1365 873">SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE : Directeur.ice général.e</p>

TYPE DE LA POLITIQUE : Conseil consultatif scientifique et médical (CCSM)

TITRE DE LA POLITIQUE : Mandat du CCSM

1. Objet

L'objectif du Conseil consultatif scientifique et médical (CCSM) est de fournir des conseils stratégiques au/à la directeur.ice général.e de Crohn et Colite Canada, en collaboration avec le/la vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients, concernant les questions scientifiques et médicales pertinentes à la mission de Crohn et Colite Canada. Le CCSM se concentre sur les grandes questions médicales/scientifiques, ainsi que sur les questions relatives aux politiques et aux programmes, et non sur la gestion et les opérations détaillées de Crohn et Colite Canada. Les membres du CCSM peuvent également être appelé.e.s à donner leur avis au conseil d'administration et au comité de recherche du conseil d'administration de Crohn et Colite Canada. *Le CCSM n'est pas un comité du conseil d'administration de Crohn et Colite Canada* et, par conséquent, il agit à titre consultatif sans avoir le pouvoir de prendre des décisions ou d'agir au nom de Crohn et Colite Canada.

2. Composition des membres

Le CCSM comprend au minimum 9 membres et au maximum 12 membres.

Les membres du CCSM incluent :

- Le/la président.e du CCSM, qui est un.e chercheur.euse bien établi.e et/ou un.e professionnel.le de la santé spécialisé.e dans la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse;
- Le/la président.e désigné.e du CCSM qui succédera au/à la président.e actuel.le;
- Le/la président.e sortant.e du CCSM, qui précédait le/la président.e actuel.le;
- Le/la vice-président.e, secteur académique du CCSM, qui est un.e chercheur.euse bien établi.e dans le domaine de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse;
- Le/la vice-président.e, secteur clinique du CCSM, qui est un.e professionnel.le de la santé bien établi.e dans le domaine de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse;
- Des personnes ayant des connaissances et des compétences complémentaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de Crohn et Colite Canada. Ces connaissances et ces compétences sont classées en deux catégories en fonction de la promesse de Crohn et Colite Canada et des domaines prioritaires identifiés dans le sondage de Crohn et Colite Canada auprès de ses membres et dans son *Rapport 2018 sur l'impact des maladies inflammatoires de l'intestin au Canada*.
 - Premier niveau :
 - Alimentation et nutrition;
 - Douleur;
 - Gastroentérologue se spécialisant dans le traitement des MII;
 - Fournisseur.e de soins de santé ayant de l'expérience dans les services aux communautés rurales;
 - Gastroentérologue pédiatrique se spécialisant dans le traitement des MII;
 - Santé mentale et MII;
 - Recherche biomédicale dans le secteur des MII, y compris en immunologie ainsi que sur le microbiome et la génétique;
 - Épidémiologie;
 - Recherche clinique;
 - Infirmier.ère du secteur des MII qui est membre de la CANIBD (communauté de pratique infirmière du secteur des MII au Canada);
 - Deuxième niveau :
 - Santé au travail;
 - Mobilisation du savoir;
 - Modèles de soins;
 - Autres professionnel.le.s du secteur paramédical (diététicien.ne.s, pharmacien.ne.s, etc.);
- Président.e et directeur.ice général.e de Crohn et Colite Canada;
- Vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients;

Sans négliger les exigences en matière de connaissances et de compétences, nous choisirons des membres qui appartiennent à la diversité des genres, proviennent de différentes zones géographiques, fournissent des soins de santé aux adultes ainsi qu'aux enfants et sont des scientifiques en phase de carrière. Tous les membres du CCSM siègent à titre personnel.

Le/la président.e et directeur.ice général.e et le/la vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients sont des membres d'office sans droit de vote du CCSM. Les membres du comité de recherche du conseil d'administration de Crohn et Colite Canada peuvent assister à toute réunion du CCSM sur une base *ad hoc*.

3. Nomination et mandat

Le/la président.e et les membres du CCSM sont nommé.e.s par le/la président.e et directeur.ice général.e de Crohn et Colite Canada, sur les conseils du/de la président.e, du/de la président.e désigné.e ou du/de la président.e sortant.e. Les membres sont invité.e.s à remplir un premier mandat d'au plus deux ans. Ce mandat peut être reconduit pour deux années supplémentaires, à raison de quatre années consécutives de service maximum. Le/la président.e sortant.e siège pendant un minimum d'un an et un maximum de deux ans. Le/la président.e siège pendant deux ans, puis passe au rôle de président.e sortant.e pendant un an. Les président.e.s désigné.e.s siègent pendant un an avant d'accéder au poste de président.e. Dans l'ensemble, le cycle du/de la président désigné.e au/à la président.e et au/à la président.e sortant.e représente un engagement de quatre ans. La composition et les nominations seront réexaminées chaque année ou, si nécessaire, sur une base *ad hoc*.

Afin d'assurer la continuité, les nominations seront renouvelables par tranches, de sorte que l'on considérera le remplacement du tiers des membres *maximum* ou le renouvellement de leur mandat chaque année.

- 3.1. **Président.e sortant.e** : À la fin de son mandat, le/la président.e siège au CCSM en tant que président.e sortant.e;
- 3.2. **Président.e** : Normalement, à la fin du mandat du/de la président.e, le/la président.e désigné.e accède au rôle de président.e. En l'absence d'un.e président.e désigné.e, tout membre du CCSM peut proposer la candidature d'un.e membre actuel.le du CCSM au poste de président.e, sous réserve de l'approbation du/de la président.e et directeur.ice général.e de Crohn et Colite Canada. On envisagera la présence du/de la président.e du CCSM à son poste pour un mandat d'un an, renouvelable pour un an, au sein du conseil d'administration national.
- 3.3. **Président.e.s désigné.e.s** : Tout.e membre du CCSM peut proposer la candidature d'un.e membre actuel.le du CCSM au poste de président.e désigné.e. À partir des conseils que lui prodiguent les membres du CCSM (moins les candidat.e.s), le/la président.e et le/la directeur.ice général.e aura l'approbation finale de la nomination des nouveaux.elles président.e.s désigné.es.
- 3.4. **Membres** : Une demande générale de candidatures sera annoncée à la communauté clinique et de recherche canadienne sur les MII afin d'identifier de nouveaux.elles membres. Tout.e membre du CCSM peut également proposer la candidature de personnes bien établies, dont les connaissances et les compétences sont jugées complémentaires aux besoins de Crohn et Colite Canada, pour devenir de nouveaux membres du CCSM. Les biographies des candidats seront présentées au CCSM pour

discussion. L'approbation finale sera donnée par le/la président.e et directeur.ice général.e en fonction des discussions du CCSM.

4. Tâches et responsabilités du conseil

Le rôle du CCSM est de conseiller et de soutenir Crohn et Colite Canada en matière de recherche, de soins de santé et de politiques relatives à la maladie de Crohn et à la colite ulcéreuse, en particulier, mais pas exclusivement, ce qui suit :

Programmes de recherche et à l'intention des patients :

- 4.1. Conseiller le/la directeur.ice général.e et le/la vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients, sur les meilleures pratiques pour les activités de recherche de Crohn et Colite Canada;
- 4.2. Participer au processus d'examen des subventions et aux activités de recherche de Crohn et Colite Canada;
- 4.3. Recommander des membres appropriés de la communauté canadienne de recherche sur la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse pour présider le comité d'examen des subventions;
- 4.4. Informer Crohn et Colite Canada des possibilités d'investissements stratégiques dans la recherche et l'application des connaissances qui pourraient accélérer la découverte de traitements curatifs et/ou l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec la maladie de Crohn et/ou la colite ulcéreuse;
- 4.5. Fournir des commentaires sur les programmes de Crohn et Colite Canada destinés aux patient.e.s, sur demande;
- 4.6. Fournir des commentaires sur le plan de recherche de Crohn et Colite Canada;
- 4.7. Fournir des commentaires sur les questions d'actualité lorsqu'elles se présentent.

Communications et relations avec les intervenants

- 4.8. Informer Crohn et Colite Canada de toute nouvelle priorité et/ou préoccupation affectant la santé et la qualité de vie des patient.e.s atteint.e.s de la colite ulcéreuse;
- 4.9. Agir en tant que trait d'union clé entre Crohn et Colite Canada et les communautés d'intervenant.e.s en incitant les chercheurs.euses, les clinicien.ne.s, les décideurs.euses, les partenaires et les intervenant.e.s intéressé.e.s par la recherche et les soins de la colite ulcéreuse à répondre aux besoins de santé des patient.e.s;

4.10. Faciliter les interactions et la communication entre Crohn et Colite Canada et la communauté élargie des chercheurs.euses, les ministères provinciaux/territoriaux et les autorités sanitaires régionales.

5. Attentes à l'égard des membres du CCSM

- 5.1. Comprendre les responsabilités du CCSM;
- 5.2. Comprendre les priorités stratégiques de Crohn et Colite Canada;
- 5.3. Servir d'ambassadeur.ice et de représentant.e de Crohn et Colite Canada;
- 5.4. Assister régulièrement aux réunions et se préparer à l'avance;
- 5.5. Traiter les affaires du CCSM de façon confidentielle;
- 5.6. Siéger périodiquement à des comités ad hoc, des groupes de travail, des groupes d'intervention et des comités d'examen par les pairs pour faire avancer le travail de Crohn et Colite Canada;
- 5.7. Respecter la politique de confidentialité et de conflit d'intérêts de Crohn et Colite Canada.

6. Temps à consacrer et procédures relatives aux réunions

- 6.1. Les réunions ont lieu de deux à trois fois par an, à la demande du/de la président.e du CCSM, après consultation du/de la président.e et du/de la vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients. Une réunion en personne est prévue chaque année. Tous.tes les membres du CCSM sont censé.e.s y assister.
- 6.2. Les réunions fonctionnent généralement selon un processus de prise de décision par consensus.
- 6.3. Les réunions sont présidées par le/la président.e du CCSM, assisté.e par le/la président.e désigné.e ou le/la président.e sortant.e et soutenu.e par le/la vice-président.e des programmes de recherche et à l'intention des patients et d'autres membres du personnel de Crohn et Colite Canada (selon les besoins).
- 6.4. Des invité.e.s seront convié.e.s aux réunions sur une base ad hoc, selon les besoins.

7. Rémunération

- 7.1. Les membres du CCSM procurent leurs services à titre bénévole;
- 7.2. Les frais de déplacement et autres frais admissibles seront remboursés par Crohn et Colite Canada, conformément à sa politique de remboursement des dépenses.

8. Révision

Le mandat du CCSM est revu périodiquement par la direction, avec la contribution du/de la président.e et du/de la président.e sortant.e, et il est approuvé par le/la directeur.ice général.e.